

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG



MINISTÈRE
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Direction de l'Immigration

Conférence de presse
31 janvier 2012

Bilan 2011

Les chiffres 2011 en matière d'asile

(voir annexe)

Aperçu des demandes de protection internationale

- Augmentation dramatique du nombre des demandeurs de protection internationale en 2011 par rapport aux années précédentes. Le nombre des demandes en 2011 constitue le triple par rapport à 2010 et le quadruple par rapport à 2009.
- La Serbie figure en première place (43,76%) des demandeurs suivis des demandeurs macédoniens (20,61%), kosovars (7,02%) et monténégrins (4,76%). Les ressortissants des pays des Balkans de l'Ouest représentent 78% du total des demandes.

Décisions prises en 2011

1389 décisions ont été prises :

- 41 personnes ont bénéficié du statut de réfugié (dont 9 personnes iraniennes et 9 personnes irakiennes)
- 6 personnes ont bénéficié d'une protection subsidiaire
- 15 personnes ont bénéficié d'un statut de tolérance
- décisions « demande non-fondée » : 494 personnes
- décisions selon procédure accélérée : 207 personnes
- décisions « incompétence » Luxembourg : 219 personnes
- renonciation à la demande de protection internationale : 319 personnes

Premiers chiffres de l'année 2012

130 personnes ont déposé une demande de protection internationale pendant la période du 1^{er} janvier au 27 janvier 2012, dont

- 37 personnes provenant de Serbie
- 26 personnes provenant du Kosovo
- 22 personnes provenant de l'ARYM
- 20 personnes provenant du Monténégro

Mesures prises afin d'endiguer l'afflux des demandeurs serbes

- 1^{er} avril 2011 : la République de Serbie est ajoutée par règlement grand-ducal à la liste des pays d'origine sûrs ;
- 5 mai 2011 : visite de travail du Vice-Premier Ministre de la République de Serbie ;

- 21 octobre 2011 : lettre commune belgo-luxembourgeoise à la Commissaire européenne aux Affaires intérieures ;
- 7 novembre 2011 : visite de travail de l'Ambassadeur de la République de Serbie ;
- 8 décembre 2011 : entrevue avec le Ministre sans portefeuille du gouvernement de la Serbie Monsieur Sulejman Ugljanin ;
- 22 décembre 2011 : entrevue avec le Ministre des Affaires étrangères de la République de Serbie, Monsieur Vuk Jeremic ;
- concertation permanente entre EM concernés (LU-BE-DE-SE)

Evolutions des décisions en matière de règlement Dublin II

- En 2011, le Luxembourg a transféré 170 personnes vers d'autres EM de l'Union européenne, dont 44 personnes vers FR, 33 personnes vers BE, 19 personnes vers DE et 18 personnes vers IT.
- 42 personnes ont été transférées vers le Luxembourg, dont 11 personnes provenant de la CH et 9 personnes des NL.

A relever

- En sa séance du 14 septembre 2011, le Gouvernement en Conseil a approuvé l'engagement de quatre employés de la carrière S et de deux employés de la carrière D. Après différents tests de sélection, ces personnes ont pu rejoindre l'équipe du service des réfugiés en janvier 2012.
- Afin d'accélérer le processus de formation des nouveaux agents, un accord avec le Bureau européen d'appui pour l'asile a été signé le 26 janvier 2012, en marge du Conseil informel JAI à Copenhague. Cet accord prévoit le déploiement temporaire d'experts qui offrent des modules de formation en matière du « *drafting and decision making* » et des « *interview techniques* ». Ces modules font partie du *European Asylum Curriculum (EAC)*. (*EAC is a commonly developed EU-wide training system managed by EASO targeted on asylum case officers of the asylum services of EU Member States and covering the whole asylum procedure within EU*). La formation a débuté hier (30 janvier 2012) et se termine par des face-to-face meetings les 7 et 8 février 2012.
- Grève de la faim de demandeurs irakiens en septembre 2011 : les entretiens avec les demandeurs irakiens se clôtureront au début du mois de mars 2012.

II. Libre circulation des personnes

Le Service des étrangers de la Direction de l'Immigration saisit les attestations d'enregistrement des citoyens de l'Union (y inclus les ressortissants des pays assimilés, à savoir Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse) délivrées par les administrations communales et délivre des attestations de séjour permanent d'un citoyen de l'Union (après un séjour de cinq ans au Luxembourg).

Il délivre également les cartes de séjour et les cartes de séjour permanent qui sont octroyées aux ressortissants de pays tiers, membres de famille d'un citoyen de l'Union.

De même, le Service des étrangers avise les titres de légitimation délivrés par les institutions européennes et organisations internationales qui ont leur siège au Luxembourg à leurs collaborateurs.

Documents saisis/délivrés pendant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011

Ventilation par type de document, comparaison par rapport aux années précédentes :

	2009	2010	2011
Attestations d'enregistrement	9.854	11.234	10.559
Attestations de séjour permanent	12.669	11.793	11.356
Carte de séjour de membre de famille d'un citoyen de l'UE	1.819	1.496	1.008
Carte de séjour permanent membre de famille d'un citoyen de l'UE	427	324	424
Titres de légitimation	2.285	2.067	2.031

Attestations d'enregistrement saisies pendant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011

Ventilation par catégorie

Catégorie d'attestation d'enregistrement	Nombre
Attestation d'enregistrement - Non ventilé (avant le 23 mai 2011)*	3567
Attestation d'enregistrement - Etudiant	79
Attestation d'enregistrement - Inactif	228
Attestation d'enregistrement - Membre de famille	2467
Attestation d'enregistrement - Travailleur indépendant	141
Attestation d'enregistrement - Travailleur salarié	4077
Total	10559

*La ventilation plus détaillée des données selon catégorie d'attestation d'enregistrement n'est possible que pour les attestations saisies depuis le 23 mai 2011, date de la mise en production du nouvel outil informatique au Service des étrangers de la Direction de l'Immigration. Les données portant sur la période du 1^{er} janvier 2011 au 23 mai 2011 ne sont pas ventilées.

Ventilation par catégorie et nationalité :

Nationalité	Non ventilé (avant le 23 mai 2011)*	Etudiant	Inactif	Membre de famille	Travailleur indépend.	Travailleur salarié	Total
allemande	246	9	25	117	20	305	722
autrichienne	10	4	2	5	0	11	32
belge	281	6	33	143	41	296	800
britannique	94	0	11	57	1	131	294
bulgare	23	3	5	8	1	10	50
cyprite	2	1	0	1	0	3	7
danoise	22	0	6	17	2	16	63
espagnole	70	2	3	51	1	114	241
estonienne	7	0	1	3	0	7	18
finlandaise	8	1	0	31	2	20	62
française	815	21	34	409	50	975	2304
grecque	31	1	4	13	3	39	91
hongroise	32	6	0	18	0	35	91
irlandaise	41	2	0	19	0	55	117
islandaise	6	0	1	8	0	4	19
italienne	250	3	27	95	5	256	636
lettonne	11	0	0	7	0	8	26
liechtenst.	0	0	0	0	0	1	1
lituanienne	13	1	3	7	2	12	38
maltaise	6	0	0	1	0	4	11
néerlandaise	60	3	4	46	2	49	164
norvégienne	7	0	1	8	0	1	17
polonaise	93	2	3	51	0	124	273
portugaise	1253	9	53	1273	6	1465	4059
roumaine	89	4	8	31	4	62	198
slovaque	18	0	1	4	0	16	39
slovène	11	0	0	0	1	7	19
suédoise	37	1	1	17	0	20	76
suisse	14	0	1	19	0	15	49
tchèque	17	0	1	8	0	16	42
TOTAL	3567	79	228	2467	141	4077	10559

*La ventilation plus détaillée des données selon catégorie d'attestation d'enregistrement n'est possible que pour les attestations saisies depuis le 23 mai 2011, date de la mise en production du nouvel outil informatique au Service des étrangers de la Direction de l'Immigration. Les données portant sur la période du 1^{er} janvier 2011 au 23 mai 2011 ne sont pas ventilées.

Attestations de séjour permanent délivrées pendant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011 (uniquement premières délivrances)

Ventilation par catégorie et nationalité :

Nationalité	Nombre
allemande	751
autrichienne	41
belge	904
britannique	264
bulgare	14
danoise	121
espagnole	157
estonienne	3
finlandaise	23
française	1686
grecque	57
hongroise	10
irlandaise	54
islandaise	30
italienne	984
lettonne	2
lituanienne	3
maltaise	3
néerlandaise	239
norvégienne	15
polonaise	63
portugaise	5792
roumaine	17
slovène	7
slovaque	9
suédoise	66
suisse	27
tchèque	14
Total	11356

Cartes de séjour d'un membre de famille d'un citoyen de l'Union délivrées pendant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011 (uniquement premières délivrances)

Ventilation par dix principales nationalités :

Nationalité	Nombre
cap-verdienne	122
brésilienne	109
monténégrine	68
bosnienne	46
marocaine	46
russe	39
ukrainienne	33
serbe	32
américaine	31
camerounaise	26

Autorisations de travail pour ressortissants bulgares et roumains délivrées pendant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011

Ventilation par nationalité :

Nationalité	Nombre
bulgare	14
roumaine	134
Total	148

III. Immigration

Le Service des étrangers de la Direction de l'Immigration traite les demandes d'autorisation de séjour des ressortissants de pays tiers ainsi que les demandes de délivrance de titre de séjour, qui sont émis, depuis le 20 mai 2011, sous forme de document biométrique. Il traite également les demandes d'autorisation de travail.

Introduction des titres de séjour biométriques

Conformément au règlement (CE) n° 380/2008 du Conseil du 18 avril 2008 modifiant le règlement (CE) n° 1030/2002 du Conseil du 13 juin 2002 établissant un modèle uniforme de titre de séjour pour les ressortissants de pays tiers, le Luxembourg délivre depuis le 20 mai 2011 aux ressortissants de pays tiers des titres de séjour biométriques au format de carte de crédit. Le titre de séjour biométrique a remplacé le titre de séjour sous forme de vignette adhésive tel qu'il était délivré auparavant.

Le titre de séjour biométrique est doté d'une puce sans contact incorporée dans la carte sur laquelle sont enregistrées des données permettant l'identification de son détenteur (nom, prénom, photographie) et son authentification, et ce par la présence de deux empreintes digitales. Les données d'identification du détenteur contenues dans la puce sont en majorité reproduites textuellement et graphiquement sur la carte.

L'introduction des nouveaux titres de séjour a été coordonnée par le Centre des technologies de l'Information de l'Etat, en étroite coopération avec la Direction de l'Immigration.

Dans le sillage de l'introduction des nouveaux titres de séjour, le Service des étrangers de la Direction de l'Immigration a été doté d'un nouvel outil informatique. L'objectif principal de système est de permettre la production des nouveaux titres de séjour. En même temps, en remplaçant l'ancien système informatique qui reposait sur quatre bases de données différentes, il est censé améliorer le suivi interne des dossiers et produire des données statistiques plus complètes.

Titres de séjour délivrés pour une durée de validité supérieure à trois mois pendant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011 (uniquement premières délivrances)

Ventilation par catégorie de titre de séjour :

Catégorie de titre de séjour	Nombre
Chercheur	29
Elève	109
Etudiant	171
Membre de famille	721
Protection internationale	43
Résident longue durée	545
Sportif ou entraîneur	14
Stagiaire	8
Travailleur détaché	17
Travailleur hautement qualifié	102
Travailleur indépendant	23
Travailleur salarié	241
Travailleur transféré	137
Vie privée (non ventilé) *	113
Vie privée – autre *	45
Vie privée - 78 (1) a (ressources suffisantes) *	28
Vie privée - 78 (1) c (liens familiaux ou personnels) *	32
Vie privée - 78 (1) d (raisons humanitaires) *	2
Volontaire	4
Total	2384

*La ventilation plus détaillée des données n'est possible que pour les titres de séjour délivrés depuis le 23 mai 2011, date de la mise en production du nouvel outil informatique au Service des étrangers de la Direction de l'Immigration. Les données portant sur la période du 1^{er} janvier 2011 au 23 mai 2011 ne sont pas ventilées.

Ventilation pour chaque catégorie d'autorisation de séjour par principales nationalités :

Travailleur hautement qualifié	
indienne	35
américaine	11
japonaise	10

Travailleur indépendant	
russe	7
chinoise	5
indienne	4

Travailleur salarié	
chinoise	19
kosovare	17
indienne	15

Travailleur transféré	
américaine	41
chinoise	24
indienne	21

Travailleur détaché	
indienne	9
américaine	4
turque	2

Résident de longue durée	
monténégrine	203
bosnienne	81
chinoise	60

Membre de famille	
américaine	85
monténégrine	80
indienne	60

Vie privée	
japonaise	29
indienne	17
cap-verdienne	16

Etudiant	
camerounaise	28
chinoise	21
sénégalaise	20

Volontaire	
bosnienne	2
russe	1
ukrainienne	1

Elève	
vietnamienne	105
américaine	2
bahreinite	1
brésilienne	1

Protection internationale	
iraquienne	8
kosovare	8
iranienne	7

Chercheur	
chinoise	6
indienne	3
canadienne	2
japonaise	2
russe	2
ukrainienne	2
vietnamienne	2

Stagiaire	
indienne	2
albanaise	1
chinoise	1
libanaise	1
serbe	1
tunisienne	1
turque	1

Sportif	
bosnienne	3
serbe	3
américaine	2
argentine	2

Titres de séjour délivrés pour une durée de validité supérieure à trois mois pendant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011 (premières délivrances et renouvellements)

Ventilation par catégorie de titre de séjour, comparaison par rapport aux années précédentes :

Catégorie	2009	2010	2011
Chercheur	15	36	48
Elève	200	241	353
Etudiant	204	266	317
Membre de famille	3391	2999	3021
Prestataire de service communautaire	1	3	3
Protection internationale	296	225	218
Résident longue durée	1104	770	1259
Sportif ou entraîneur	15	28	30
Stagiaire	12	12	11
Travailleur détaché	23	18	21
Travailleur hautement qualifié	195	128	186
Travailleur indépendant	87	70	53
Travailleur pensionné	195	105	72
Travailleur salarié	1815	1306	1556
Travailleur transféré	167	226	282
Vie privée (non ventilé) *	386	504	392
Vie privée – autre *	/	/	170
Vie privée - 78 (1) a (ressources suffisantes) *	/	/	109
Vie privée - 78 (1) b (titre autonome) *	/	/	1
Vie privée - 78 (1) c (liens familiaux ou personnels) *	/	/	52
Vie privée - 78 (1) d (raisons humanitaires) *	/	/	3
Volontaire	5	8	6
Total	8111	6945	8245

*La ventilation plus détaillée des données n'est possible que pour les titres de séjour délivrés depuis le 23 mai 2011, date de la mise en production du nouvel outil informatique au Service des étrangers de la Direction de l'Immigration. Les données portant sur la période du 1^{er} janvier 2011 au 23 mai 2011 ne sont pas ventilées.

Autorisations de travail délivrées entre le 23 mai et le 31 décembre 2011* (uniquement premières délivrances)

Ventilation selon catégorie d'autorisation de travail et selon nationalité :

Nationalité	AT - Autorisation de séjour et résidence dans un autre Etat de l'UE	AT - Titre de séjour « Membre de famille »	Total
américaine	2	0	2
Bangladesh	0	1	1
bosnienne	0	3	3
brésilienne	0	2	2
camerounaise	1	0	1
canadienne	1	0	1
cap-verdienne	3	6	9
chinoise	3	7	10
croate	0	1	1
indienne	4	2	6
ivoirienne	1	0	1
japonaise	2	0	2
kosovare	0	7	7
macédonienne (ARyM)	0	1	1
malgache	1	0	1
marocaine	1	0	1
monténégrine	0	15	15
néo-zélandaise	1	0	1
népalaise	0	2	2
philippine	0	1	1
russe	0	2	2
sénégalaise	1	1	2
serbe	1	9	10
serbe-et-monténégrine	0	1	1
sud-africaine	0	1	1
tunisienne	1	0	1
turque	5	1	6
ukrainienne	2	1	3
TOTAL	30	64	94

*La ventilation plus détaillée des données n'est possible que pour les autorisations de travail délivrées depuis le 23 mai 2011, date de la mise en production du nouvel outil informatique au Service des étrangers de la Direction de l'Immigration. Les données portant sur la période du 1^{er} janvier 2011 au 23 mai 2011 ne sont pas ventilées et ne sont pas représentées sur le tableau.

IV. Retours

Retours volontaires

Assistance au retour (réintégration) OIM

Depuis 2006, la Direction de l'Immigration du MAE coopère avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) dans le cadre de projets qu'elle finance dans le domaine du retour des demandeurs d'asile déboutés. Entre 2006 et 2008, la Direction de l'Immigration a contribué à différents projets dans le domaine du développement économique avant de mandater l'OIM en été 2008 de mettre sur pied un projet spécifique relatif au retour des ressortissants du Kosovo. Depuis 2009, cette coopération a été étendue avec succès à d'autres pays tiers dans lesquels l'OIM a développé ses activités.

Renforcement de la politique d'information en matière des retours volontaires

Il convient de privilégier le retour volontaire par rapport au retour forcé et d'accorder un délai de départ volontaire (30 jours) aux personnes en séjour irrégulier, règle instaurée par la transposition de la « Directive retour » en droit national au cours de l'année 2011. Des activités de conseil individuel au retour et à la réintégration avec les bénéficiaires potentiels sont organisées par l'OIM.

Fonds retour (2008-2013)

Le fonds européen pour le retour s'inscrit dans le cadre du programme « Solidarité et gestion des flux migratoires » lancé en 2005 par la Commission. Son objectif est de veiller à un partage plus équitable entre EM de la charge financière que représente la gestion des retours de personnes en situation irrégulière. Ce fonds cofinance l'assistance technique nécessaire pour élaborer une politique intégrée de gestion des retours.

Retours forcés

Pour conserver une politique réaliste et crédible de l'immigration et de l'asile et pour accroître le nombre de retours volontaires, il faut également recourir à des retours forcés.

Amélioration des conditions de rétention administrative

Afin de garantir des conditions de rétention plus dignes et plus humaines, ainsi que d'améliorer l'encadrement psychosocial des retenus, un nouveau centre de rétention destiné à accueillir ces personnes a ouvert ses portes au courant de l'été 2011. Le recours à la rétention aux fins d'éloignement n'est justifié que pour procéder à l'éloignement d'une personne qui s'y oppose et dans la mesure où l'application de mesures moins coercitives (p.ex. l'assignation à résidence) ne suffirait pas.

Renforcement de la coopération internationale

Dans un souci d'harmonisation des actions entreprises et en vue d'établir des synergies en matière de collecte d'informations, d'échange de bonnes pratiques et d'organisation d'actions communes, les EM se sont mis d'accord pour se doter des moyens nécessaires. Dans ce contexte, l'agence européenne FRONTEX a entre autres été mandatée pour apporter son assistance technique aux EM en matière de retours. Le Luxembourg a eu l'occasion de participer à plusieurs vols communs sous l'égide de Frontex au courant de ces dernières années et envisage de continuer la collaboration avec cette agence dans l'avenir.

Amélioration des relations avec les pays d'origine ou de provenance

La réalisation de retours est souvent tributaire du degré de coopération avec les instances concernées des pays de provenance. Aussi est-il important, voire essentiel de soigner les bonnes relations avec les instances consulaires de ces pays. Le Luxembourg projette d'approfondir ses relations avec certains pays de provenance en élaborant de nouveaux accords de réadmission facilitant le retour des propres ressortissants.

Statistiques

voir annexe

V. Rétention

Le Centre de rétention, dont la capacité d'accueil théorique est de 88 personnes réparties sur 4 unités distinctes, a accueilli son premier pensionnaire en date du 24 août 2011.

Depuis lors, 129 retenus au total ont été admis. Ce chiffre se décompose comme suit :

- 105 hommes célibataires
- 4 femmes célibataires
- 1 famille composée de 5 personnes
- 3 familles composées de 4 personnes
- 1 famille composée de 3 personnes.

Sur ces 129 retenus, 2 se sont évadés, 47 ont été transférés dans le pays responsable du traitement de leur dossier en vertu des dispositions y relatives des conventions dites de Dublin, 23 ont été éloignés vers leur pays d'origine ou de provenance et 35 ont été élargis.

En date du 30 janvier 2012, le Centre de rétention compte 22 pensionnaires dont 2 femmes.

La durée de rétention moyenne, toutes catégories confondues, s'élève à 25,5 jours.



GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Ministère des Affaires étrangères

Direction de l'immigration

Conférence de presse du 31 janvier 2012

Service des Réfugiés

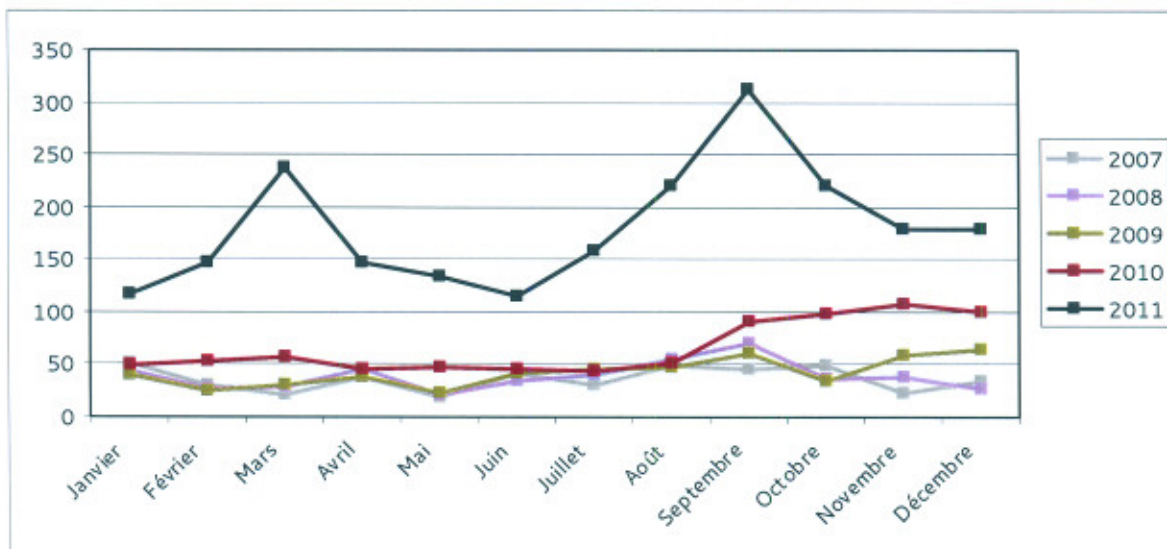
Statistiques concernant les demandes de protection internationale
au Grand-Duché de Luxembourg de l'année 2011



1. Aperçu des demandes de protection internationale

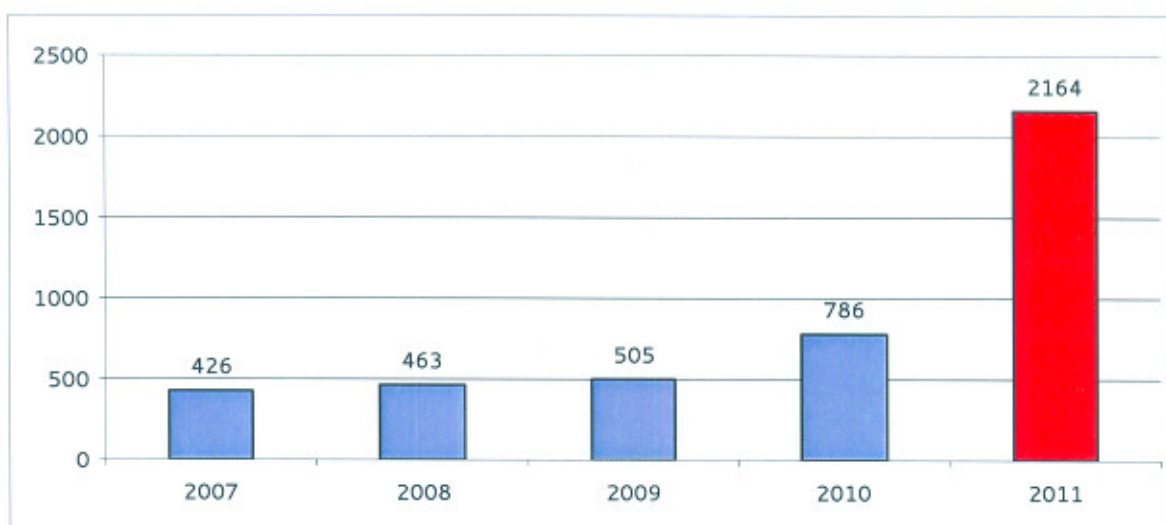
- a. Nombre de personnes ayant demandé une protection internationale de 2007 jusqu'à la fin décembre 2011

	2007	2008	2009	2010	2011
Janvier	50	44	39	49	116
Février	30	26	24	53	147
Mars	21	29	31	56	237
Avril	37	45	37	45	147
Mai	18	21	23	47	134
Juin	42	33	41	46	114
Juillet	31	40	46	44	158
Août	48	55	47	51	221
Septembre	45	70	61	91	312
Octobre	48	35	34	97	221
Novembre	22	38	58	107	179
Décembre	34	27	64	100	178
Total	426	463	505	786	2164





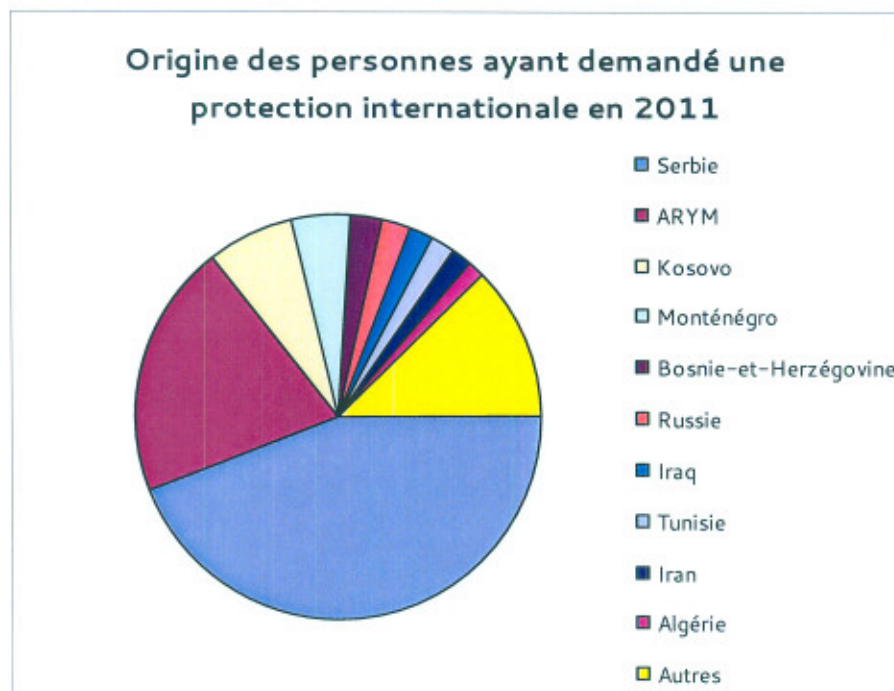
- b. Tableau évolutif annuel du nombre de personnes ayant demandé une protection internationale de 2007 jusqu'à la fin décembre 2011





- c. Pays d'origine des personnes ayant demandé une protection internationale depuis janvier 2011 jusqu'à la fin décembre 2011

	Pays d'origine	Nombre de personnes	Pourcentage par rapport au total des demandes de 2011
1	Serbie	947	43,76 %
2	ARYM	446	20,61 %
3	Kosovo	152	7,02 %
4	Monténégro	103	4,76 %
5	Bosnie-et-Herzégovine	51	2,36 %
6	Russie	49	2,26 %
7	Iraq	43	1,99 %
8	Tunisie	42	1,94 %
9	Iran	35	1,62 %
10	Algérie	30	1,39 %
	Autres	266	12,29 %
	Total	2164	100 %





2. Décisions prises en 2011

- a. Nombre de personnes ayant obtenu une décision dans le cadre de leur demande de protection internationale de 2009 jusqu'en 2011

Année	2008	2009	2010	2011
Total des décisions prises	815	579	570	1389

- b. Personnes ayant bénéficié du statut de réfugié durant l'année 2011

Pays	Personnes
Iran	9
Iraq	9
Kosovo	6
Azerbaïdjan	3
Ethiopie	3
Afghanistan	2
R.D.Congo	2
Biélorussie	1
Guinée	1
Kosovo	1
Russie	1
Serbie	1
Tunisie	1
Turquie	1
Total	41

- c. Personnes ayant bénéficié du statut conféré par la protection subsidiaire durant l'année 2011

Pays	Personnes
Burundi	2
Albanie	1
Angola	1
Iraq	1
Israël (Palestine)	1
Total	6



d. Personnes ayant eu un refus de leur demande de protection internationale

Pays	Personnes
Serbie	317
ARYM	90
Kosovo	47
Afghanistan	6
Iraq	6
Albanie	5
Bosnie	5
Mexique	5
Algérie	3
Bosnie-et-Herzégovine	2
Biélorussie	1
Guinée	1
Iran	1
Israël (Palestine)	1
Maroc	1
Nigéria	1
Somalie	1
Togo	1
Total	494

e. Personnes ayant eu un refus de leur demande de protection internationale et dont la demande a été traitée dans le cadre d'une procédure accélérée

Pays	Personnes
Serbie	99
ARYM	58
Monténégro	35
Bosnie	7
Albanie	5
Kosovo	2
Mexique	1
Total	207



- f. Personnes pour lesquelles le Grand Duché de Luxembourg était incompétent pour traiter leur demande de protection internationale

Pays	Personnes
ARYM	31
Russie	30
Kosovo	21
Serbie	20
Iraq	19
Tunisie	16
Géorgie	14
Algérie	10
Somalie	10
Erythrée	6
Iran	5
Liban	4
Syrie	4
Biélorussie	3
Libye	3
Afghanistan	2
Israël (Palestine)	2
Soudan	2
Zimbabwe	2
Azerbaïdjan	1
Bangladesh	1
Cameroun	1
Egypte	1
Ethiopie	1
Guinée	1
Indéterminé	1
Kazakhstan	1
Kenya	1
Mali	1
Maroc	1
Mauritanie	1
Nigéria	1
Ouganda	1
R.D. Congo	1
Total	219

- g. Personnes qui ont été exclues de la procédure

Pays	Personnes
Israël (Palestine)	1
Total	1



h. Personnes dont la demande de protection internationale a été implicitement retirée

Pays	Personnes
Syrie	6
Bosnie-et-Herzégovine	5
Iraq	4
Afghanistan	2
Albanie	1
Algérie	1
Arménie	1
Biélorussie	1
Géorgie	1
Nigéria	1
Russie	1
Total	24

i. Personnes dont la demande de protection internationale multiple a été déclarée irrecevable

Pays	Personnes
Kosovo	12
Serbie	5
Russie	4
Albanie	3
Bosnie-et-Herzégovine	3
Iran	3
Nigéria	3
R.D.Congo	3
ARYM	1
Guinée	1
Sierra Leone	1
Total	39

j. Personnes originaires d'un pays de l'Union Européenne dont la demande de protection internationale a été déclarée irrecevable

Pays	Personnes
Bulgarie	3
Allemagne	1
Roumanie	1
Total	5



k. Personnes qui ont bénéficié d'un statut de tolérance

Pays	Personnes
Kosovo	6
ARYM	3
Bosnie	2
Afghanistan	1
Iran	1
Libéria	1
R.D.Congo	1
Total	15

l. Personnes qui ont renoncé à leur demande de protection internationale

Pays	Personnes
Serbie	218
ARYM	39
Kosovo	19
Algérie	7
Bosnie-et-Herzégovine	6
Biélorussie	4
Iran	3
Mexique	3
Tunisie	3
Iraq	2
Turquie	2
Albanie	1
Angola	1
Bangladesh	1
Bénin	1
Cameroun	1
Côte d'Ivoire	1
Erythrée	1
Ethiopie	1
Gambie	1
Kirgizistan	1
Nigéria	1
Russie	1
Soudan	1
Total	319



3. Transferts en application du règlement Dublin II en 2011

- a. Personnes transférées vers d'autres Etats-Membres de Dublin depuis janvier 2011 jusqu'à la fin décembre 2011

Pays de destination	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total
Belgique	3	3	3	1	2	1	3	1	6	5	5	0	33
France	0	1	2	0	10	1	0	1	0	6	11	12	44
Allemagne	2	1	0	8	1	0	0	4	2	1	0	0	19
Italie	0	3	0	0	1	1	1	2	2	1	3	4	18
Pays-Bas	3	1	0	1	2	0	0	1	0	0	0	1	9
Norvège	1	0	2	0	3	0	1	0	0	0	0	0	7
Suède	3	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	4	9
Lituanie	0	0	0	1	0	0	0	0	2	2	0	0	5
Pologne	0	0	0	0	0	1	0	0	0	4	0	3	8
Suisse	0	1	1	1	1	0	0	0	0	0	0	1	5
Espagne	0	0	0	0	0	2	1	0	0	0	1	1	5
Danemark	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	2
Finlande	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	2
Lettonie	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	2
Hongrie	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1
Royaume-Uni	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1
Total	14	10	8	13	20	7	6	11	13	21	21	26	170

- b. Personnes transférées vers le Luxembourg depuis janvier 2011 jusqu'à la fin décembre 2011

Pays de provenance	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total
Suisse	0	1	0	0	2	0	1	4	0	2	0	1	11
Pays-Bas	0	0	1	0	1	2	1	1	0	0	3	0	9
Belgique	1	2	1	0	0	0	0	0	0	0	1	1	6
Norvège	1	1	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	4
Allemagne	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	1	3
Danemark	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	2
France	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	2
Royaume-Uni	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	2
Italie	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Slovaquie	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1
Suède	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1
Total	2	6	3	2	6	4	3	6	0	2	4	3	42



GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Ministère des Affaires étrangères

Direction de l'immigration

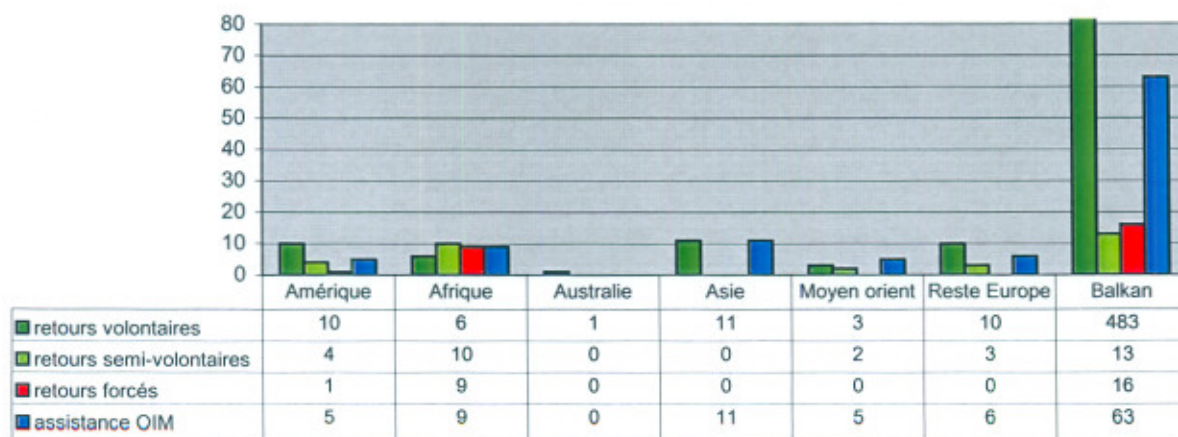
4. Sursis à l'éloignement en 2011

En 2011, 257 personnes ont bénéficié d'un sursis à l'éloignement

Retours en 2011

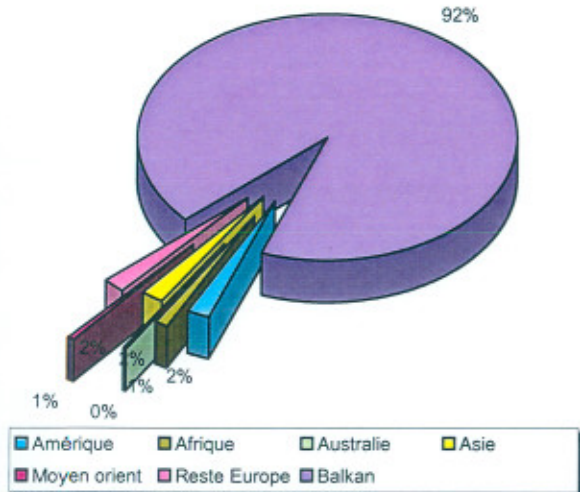
pays	ret vol	ret. semi-vol (à p. du CR)	ret forcés	dont assist. OIM	total
Amérique					
Bésil	8	3	0	3	11
Mexique	2	0	1	2	3
Paraguay	0	1	0	0	1
Total Amérique	10	4	1	5	15
Afrique					
Algérie	1	2	0	1	3
Cap Vert	0	3	2	1	5
Côte d'Ivoire	1	0	0	1	1
Ethiopie	1	0	0	1	1
Gambie	0	1	0	1	1
Guinée (Conakry)	0	1	1	1	2
Maroc	0	0	1	0	1
Nigéria	0	0	3	0	3
Soudan	1	0	0	1	1
Tunisie	2	3	2	2	7
Total Afrique	6	10	9	9	25
Australie					
Australie	1	0	0	0	1
Total Australie	1	0	0	0	1
Asie					
Bangladesh	1	0	0	1	1
Chine	10	0	0	10	10
Total Asie	11	0	0	11	11
Moyen orient					
Afghanistan	0	1	0	1	1
Iraq	2	1	0	3	3
Kirghizstan	1	0	0	1	1
Total Moyen orient	3	2	0	5	5
Reste Europe					
Biélorussie	5	2	0	5	7
Bulgarie	2	0	0	0	2
Moldavie	2	1	0	1	3
Russie	1	0	0	0	1
Total Reste Europe	10	3	0	6	13
Balkan					
Albanie	2	5	0	3	7
Bosnie-H.	8	1	3	1	12
Kosovo	58	2	12	56	72
ARYM (Macedoine)	62	3	0	2	65
Monténégro	5	0	1	0	6
Serbie	348	2	0	1	350
Total Balkan	483	13	16	63	512
Total retours	524	32	26	99	582

nombre de personnes éloignées

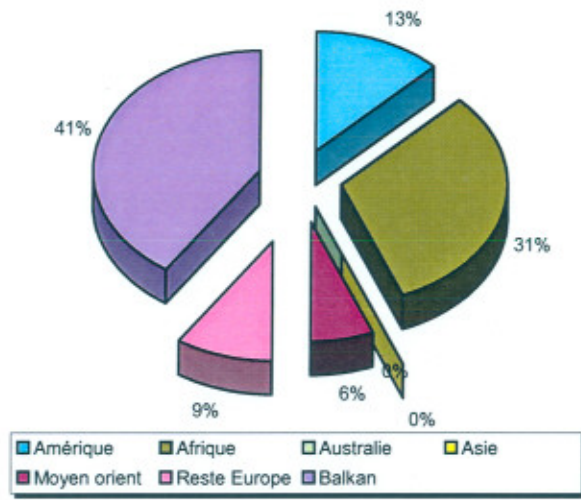


retours en 2011

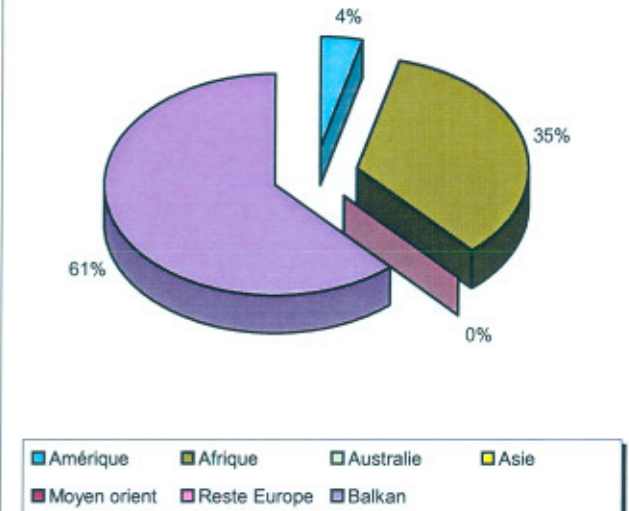
retours volontaires



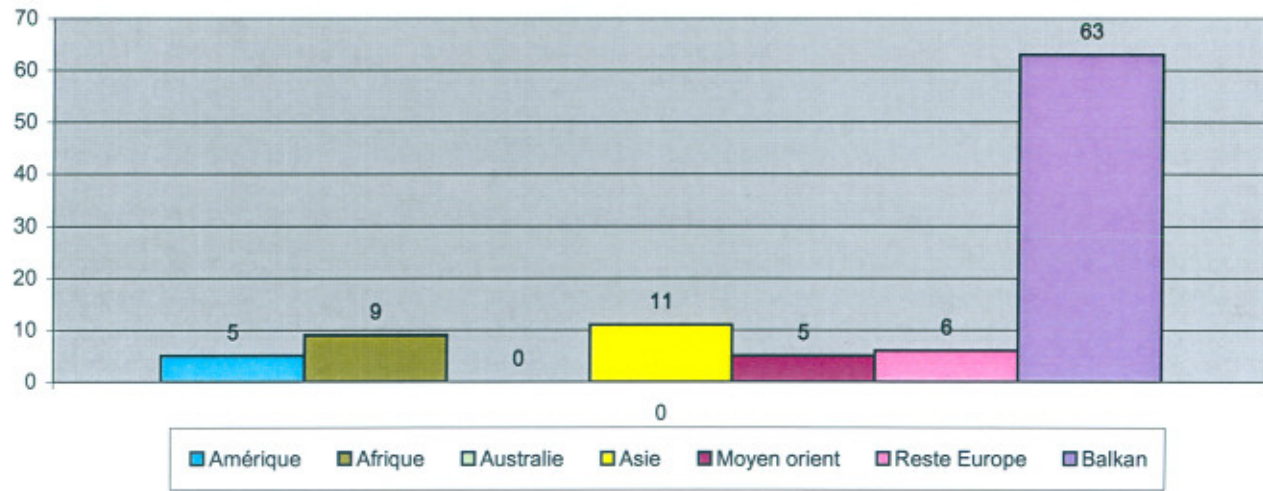
retours semi-volontaires



retours forcés



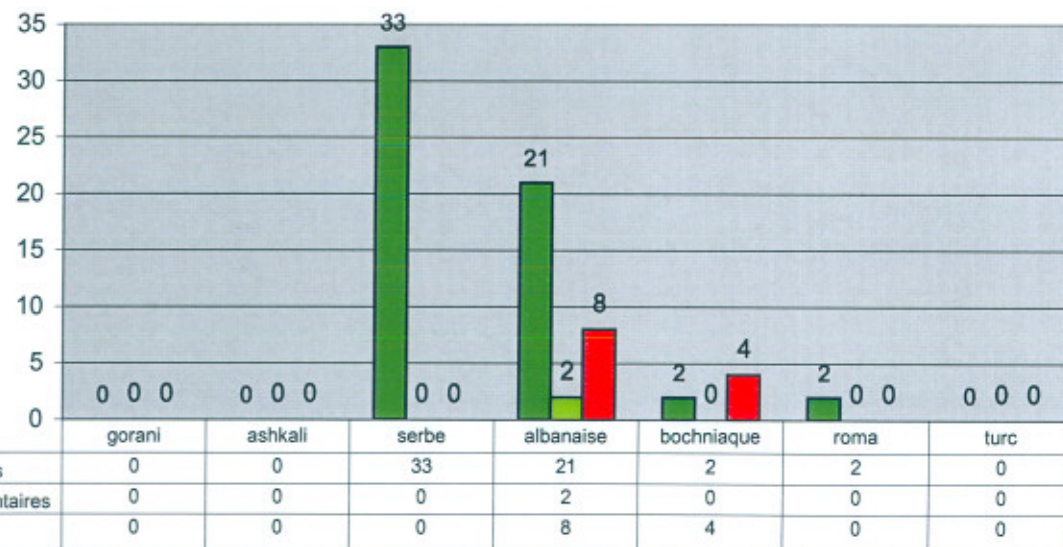
assistance OIM



Retours au Kosovo en 2011

minorités	retours volontaires	retours semi-volontaires (à partir du CR)	retours forcés	dont assist. OIM
gorani	0	0	0	0
ashkali	0	0	0	0
serbe	33	0	0	32
albanaise	21	2	8	21
bochniaque	2	0	4	2
roma	2	0	0	1
turc	0	0	0	0
total :	58	2	12	56
total retours :	72			

personnes seules	22	2	1
nombre de pers. "couples"	2	0	0
nombre de pers.: "monoparentales + couples avec enfants"	34	0	11
total :	58	2	12



■ retours volontaires
 ■ retours semi-volontaires
 ■ retours forcés